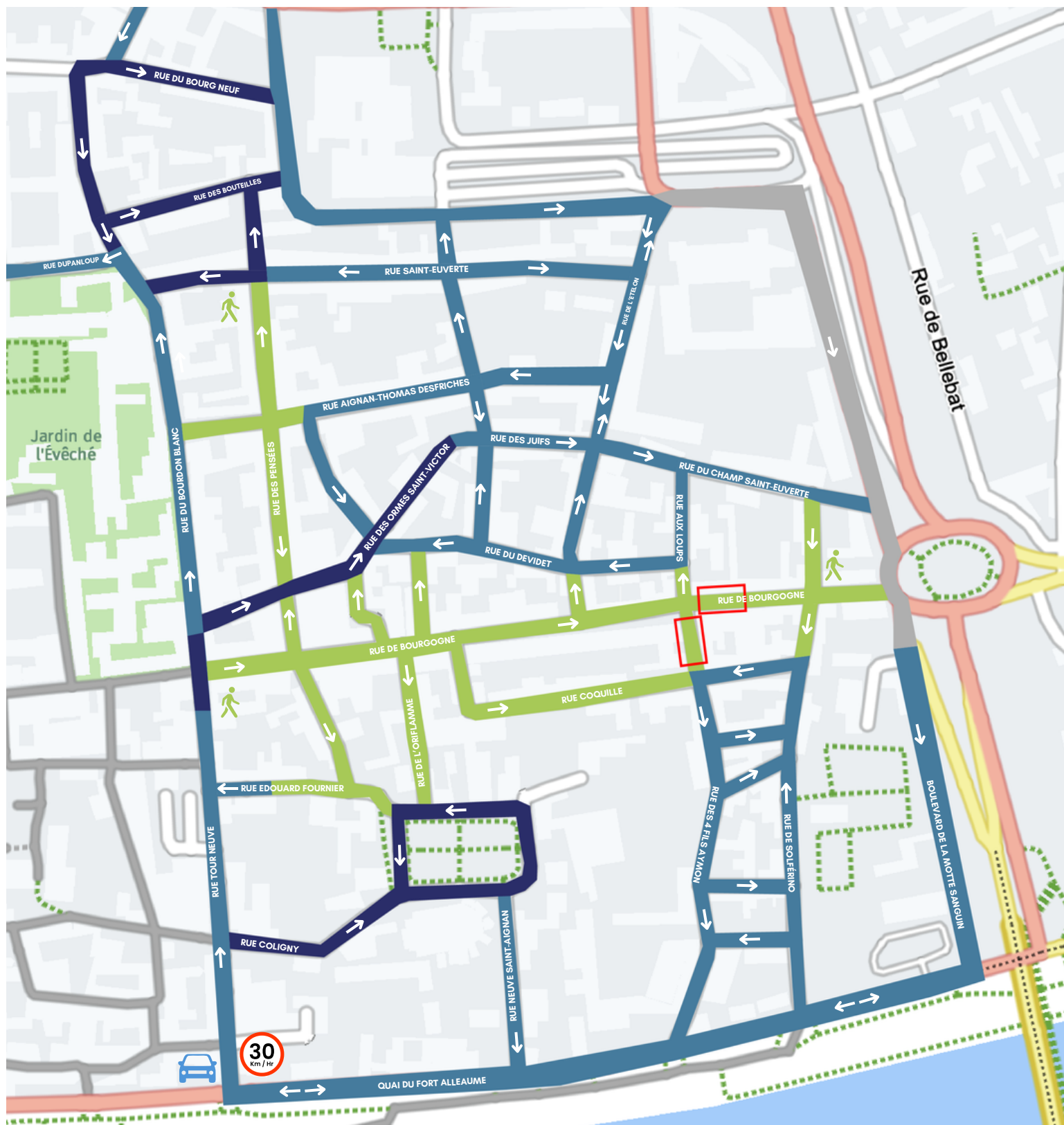


Nouveau plan de circulation :



-  Contre-sens cyclable maintenu sur l'ensemble du quartier
-  Aire piétonne : circulation des ayants droit (particuliers avec macaron et professionnels autorisés)
-  Zone de rencontre : le piéton est prioritaire, la vitesse est limitée à 20km/h
-  Zone apaisée 30 km/h
-  Zone de travaux : interdit à toute circulation automobile